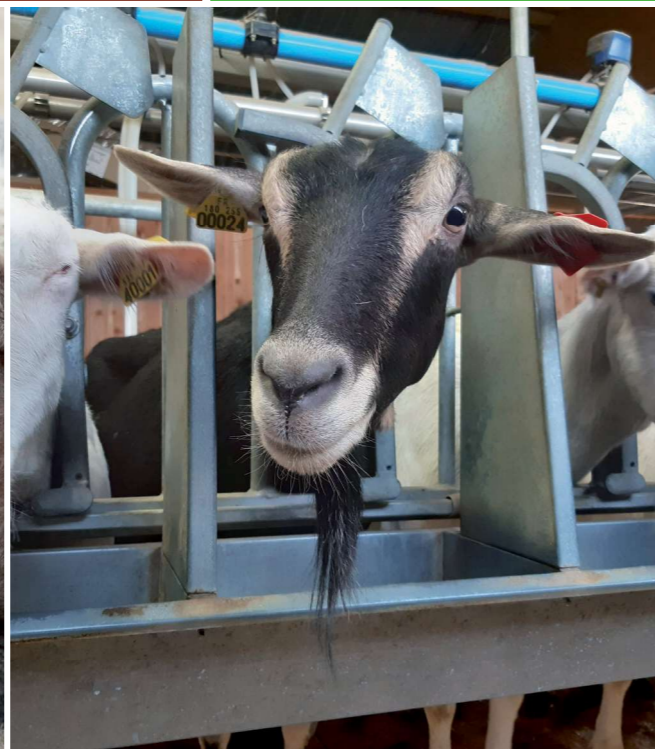


# Tarifs

Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne

<b>Forfait élevage</b>	<b>20 €</b>
<b>Cotisation par ANIMAL</b> (ovins / caprins > 6mois) 0,72 € par animal (= 0,70 € de cotisation au GDS de l'Orne + 0,02 € de cotisation au FMSE)	<b>0,72 €</b> X <b>Nombre d'animaux</b>
<b>Option tremblante</b>	<b>10 €</b>



En 2023 :  
plus de 400 éleveurs  
nous ont fait  
confiance  
en adhérant  
au GDS de l'Orne

Contact GDS :  
Céline MAUDET  
celine.maudet@gds61.fr  
02 33 80 38 38



La prévention  
pour la santé  
de vos ovins  
et caprins





## Le GDS de l'Orne

Le GDS de l'Orne a pour vocation d'aider les éleveurs à gérer la santé de leurs élevages. Il est organisé en sections spécialisées dont la principale, la section bovine, regroupe 95% des éleveurs du département. Il propose aux détenteurs d'ovins et caprins son expérience de la mutualisation technique et financière au service de la santé des petits ruminants.

## Pourquoi adhérer à la section ovine - caprine ?

### Les éleveurs et détenteurs de petits ruminants :

- perçoivent une **prise en charge financière** dans le cadre de dépistages effectués au LABEO Orne, bénéficiant, **à la demande**, d'un soutien personnalisé : avortement, parasitisme, santé de l'agneau ou du chevreau, ...
- bénéficient, en cas de mortalité, d'une aide pour le transport et l'autopsie,
- accèdent à **divers outils d'aide au diagnostic de maladies** et à des sessions de formation,
- **bénéficient de services de collecte organisés, avec des tarifs préférentiels, pour les analyses d'eau et l'élimination des déchets de soins.**
- Le GDS est une association d'éleveurs reconnue par l'État. Il intervient en étroite collaboration avec les vétérinaires libéraux, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) et le laboratoire départemental (Labéo). Grâce à l'appui financier du Conseil Départemental de l'Orne, l'adhésion permet d'avoir accès à des prises en charge financières. L'adhésion est volontaire et suppose d'acquitter chaque année une cotisation.

L'adhésion au GDS vous permet d'économiser jusqu'à **100% de vos frais d'analyses !**

Par exemple, pour une cotisation de 20 € par an + 0.72 € par ovin ou caprin adulte,

vous pouvez bénéficier d'analyses de fèces pour le parasitisme sur 3 lots d'animaux entièrement prise en charge au lieu 49€ par lot (tarif Labéo Orne 2024)

## Actions GDS

### PROPHYLAXIE RÉGLEMENTÉE DE LA BRUCELLOSE OVINE/CAPRINE

Le GDS gère la prophylaxie et prend en charge le coût des analyses pour ses adhérents. Les échantillons de sang servent à dépister d'autres maladies contagieuses : 10 analyses par cheptel, CAEV et paratuberculose (caprins) et Visna Maedi et Chlamydie (ovins).

### PARASITISME

Analyses de fèces en mélange en fin de saison de pâture. Les résultats sont rendus aux éleveurs avec une interprétation et des conseils.

- **Protocole 1** : identifier et quantifier les espèces parasitaires et adapter les traitements si nécessaire (gratuit pour les adhérents),
- **Protocole 2** : pour identifier une éventuelle résistance des parasites aux produits de traitement.
- **Nouveau en 2024** : dépistage sérologique de la douve en mélange de 10 à partir des sérums de prophylaxie.

### AVORTEMENT

La déclaration de l'avortement ovin/caprin au vétérinaire sanitaire est **obligatoire pour la brucellose** dès le 3<sup>ème</sup> avortement observé en 7 jours. Des aides sont apportées pour le diagnostic des maladies abortives, dont **la fièvre Q, la chlamydie, la toxoplasmose et la salmonellose**. Une recherche complète peut être entreprise mais nécessite une autopsie de l'avorton frais (moins de 24h) (nous consulter).

### AUTRES AIDES AU DIAGNOSTIC

Carence en sélénium, maladies néonatales, troubles de la reproduction avec sérologies sur 10 femelles infertiles (Border Disease, Chlamydie, fièvre Q, toxoplasmose), autres maladies : CAEV, Paratuberculose, Visna Maedi, Virus de Schmallenberg, Salmonelles, Mammites... Lorsque la maladie a été diagnostiquée, le GDS accompagne les éleveurs pour la **mise en place de mesures de lutte** (biosécurité et gestion sanitaire, vaccination dans certains cas).

### AUTOPSIE

En cas de mortalité brutale, le GDS prend en charge une autopsie et, éventuellement la collecte du cadavre (sur demande préalable).

### CLASSEUR SANITAIRE

Mis à disposition gratuitement sur demande. Il permet de gérer les informations de votre élevage (Carnet sanitaire - enregistrement des traitements, ordonnances, analyses, visites sanitaires, documents GDS...).

### COUP DUR SANITAIRE : FMSE

Le Fonds National agricole de mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE) indemnise les éleveurs de ruminants lorsqu'ils subissent des pertes économiques, ou des coûts supplémentaires, dus à des maladies animales réglementées, telles que la tuberculose, la brucellose, la leucose enzootique, la fièvre catarrhale ovine, le charbon, etc. Vous trouverez la liste des programmes en cours sur le site du FMSE ([www.FMSE.fr](http://www.FMSE.fr)).

### FORMATIONS

Des sessions sont organisées avec l'intervention d'un vétérinaire spécialisé. Chaque formation comprend des parties théoriques et des parties pratiques en élevage.

### ADHÉSION COMPLÉMENTAIRE « TREMBLANTE OVINE »

Programme de lutte par la voie génétique avec remboursement des génotypages et aide à la réforme.

Pour en savoir plus consultez notre site :

[www.gds61.fr](http://www.gds61.fr)

Les éleveurs évaluent nos formations ovines : 9.5/10 (formations ovines 2023)